

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1260**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 22 mars 2021, le Règlement numéro 1260 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

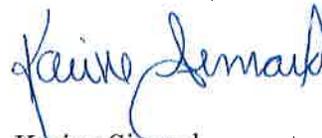
QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1260 le 27 avril 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1260 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce trentième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate